

## Informations sur des centres auditifs dans les salles d'attente de médecins généralistes - Adaptation d'appareils auditifs dans les cliniques et hôpitaux

Doc	a079041
Date de publication	18/10/1997
Origine	NR
	Médecin audioprothésiste
	Médecin généraliste
Thèmes	Salle d'attente
	Hôpitaux

## Informations sur des centres auditifs dans les salles d'attente de médecins généralistes - Adaptation d'appareils auditifs dans des cliniques ou hôpitaux

Le Comité exécutif des associations professionnelles d'audiologistes soumet deux questions au Conseil national :

1. est-il permis de mettre à la disposition des patients, dans les salles d'attente de médecins généralistes, une information sous forme de dépliants comportant les adresses de centres auditifs;
2. est-il permis de procéder à l'adaptation d'appareils auditifs dans des cliniques ou des hôpitaux ?

### Réponse du Conseil national :

En réponse à votre lettre du 13 août 1997, le Conseil national vous fait savoir qu'il n'est déontologiquement pas permis que soient déposés dans les salles d'attente de médecins des dépliants d'information contenant des adresses de centres auditifs, car cette pratique comporte déjà en soi la possibilité d'une collusion.

En ce qui concerne votre deuxième question, le Conseil national vous fait remarquer que ces conditions d'activité s'établissent sous la responsabilité du gestionnaire de l'établissement de soins. Le Conseil national ne possède aucune compétence à cet égard.